



salaires payer en plusieurs fois

Par **stactice66_old**, le **12/12/2007** à **20:18**

bonjour

l'entreprise qui m'emploie est sujette à des problèmes (nos salaires du mois de novembre ont été payés en 2 fois)

si ces difficultés durent et que nos salaires ne sont pas payés, quels sont nos droits ?

avons-nous le droit de refuser de travailler ?

quelle doit être notre attitude vis-à-vis de notre patron ?

merci pour votre réponse